



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

TRANS/SC.2/1998/1/Add.2
23 juillet 1998

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(Cinquante-deuxième session, 5-7 octobre 1998,
point 4 de l'ordre du jour)

ETUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES

Additif 2

Transmis par les Gouvernements italien et portugais

Veuillez noter que la distribution de la documentation pour le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer n'est plus restreinte. Le secrétariat a adopté, en conséquence, le nouveau système d'affichage où les documents de travail seront présentés comme suit: TRANS/SC.2/l'année de la session/numéro d'ordre, tandis que les rapports, les ordres du jour provisoires, les résolutions et les publications principales continueront d'avoir le même type de cote qu'avant: TRANS/SC.2/numéro d'ordre.

- a) Données sur l'évolution passée et future du transport par chemin de fer des voyageurs et des marchandises

ITALIE

Trafic voyageurs (valeurs x 1.000.000)

	1985	1990	1995	1996	1997
Voyageurs	364	429,4	462,5	468,5	471,2*
Voyageurs/km	37.401	45.512	49.700	50.400	52.300*

* données provisoires

Trafic de marchandises (valeurs x 1.000.000)

	1985	1990	1995	1996	1997
Tonne	58,5	69,9	83	80,4	82,7
Tonne/km	18.806	21.855	24.673	23.955	25.477

PORTUGAL

Trafic Voyageurs (CP)	1991	1992	1993	1994	1995
Voyageurs transportés (10 ³)	223631	224621	208588	201356	187533

Trafic Marchandises (CP)

Transport National et International inclus

Des Tonnes Transportées (10 ³)	1991	1992	1993	1994	1995
	7032,1	7440,9	7232,0	7138,7	84.5,8

- b) Faits nouveaux à observer à la suite de la réorganisation du secteur ferroviaire et de l'expérience acquise grâce à ces nouvelles dispositions dans le domaine de l'organisation

ITALIE

La séparation entre l'infrastructure et les services de transport de la FS S.p.a. sera réalisée prochainement. Elle s'inspire à l'intérieur du processus global de réorganisation du secteur ferroviaire, comme prévu par la Directive CEE 91/440. La séparation devra poursuivre l'objectif de "transparence et de démarcation entre la Direction de l'Organisation", - en qualité de "sujet entrepreneur", - et son activité, - en qualité de sujet chargé du service public. Cela sera la condition essentielle pour garantir entre autres la compétitivité du secteur du transport commercial par chemin de fer.

PORTUGAL

Une réforme du transport ferroviaire a été initiée au Portugal grâce à la création du Réseau Ferroviaire National (Rede Ferroviária Nacional - REFER, EP), par le Décret-loi no. 104/97 du 29 avril. L'entreprise REFER considère comme son objectif principal la prestation d'un service public de gestion de l'infrastructure faisant partie du réseau ferroviaire national.

Un décret-loi est en train d'être préparé, complétant la transposition des directives 95/18 et 95/19/CE, déjà partiellement assurée par les Décrets-lois no. 252/95, du 23 septembre et 104/97, du 29 avril.

La réforme organique du secteur ferroviaire a évolué sur quelques points:

- La création d'une entité gérant l'infrastructure ferroviaire - REFER - déjà mentionnée;
- L'élaboration de statuts de la future entité régulatrice du secteur ferroviaire, actuellement en discussion.

c) Les investissements dans i) l'infrastructure ferroviaire et ii) le matériel roulant:

ITALIE

Le Contrat de plan en vigueur prévoit des investissements dans la période 1997/2002 pour 55.100 milliards de lires, répartis comme suit:

26.000 mld pour le développement du réseau existant
5.000 mld pour des interventions d'entretien
1.700 mld pour des interventions diverses
3.500 mld pour un fonds pour la restructuration industrielle
8.000 mld pour de nouveau matériel roulant
9.700 mld pour la contribution de l'Etat à la réalisation du "Système italien Grande Vitesse"
1.200 mld pour un fonds de financement CEE/SUD non effectué et pour les risques, des imprévus et des études éventuels.

PORTUGAL

CP	1991	1992	1993	1994	1995
Infrastructures	20529,4	22613,5	24911,1	30497,0	34296,4
Matériel roulant	768,7	614,9	808,7	2280,0	1357,0